



LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ  
**GAÉTAN MARCIL LTÉE**

FICHE DE SÉCURITÉ #1

**TRAVAUX EXÉCUTÉS À PROXIMITÉ D'ÉQUIPEMENTS SOUS-TENSION**

<b>SECTION A</b>	TRAVAUX EFFECTUÉS À :	DATE :
RÉFÉRENCE CLIENT :	IDENTIFICATION DU CIRCUIT :	
APPROBATION CLIENT :	DATE :	HEURE :

<b>SECTION B</b>	<b>OUTIL ET ÉQUIP.</b> (RF : Prog.Prev. section 3.)	<b>REQUIS O/N</b>	<b>FOURNI PAR</b>	<b>SECTION C   ESPACE CLOS</b> (RF : Prog.Prev. section 2 et 8.)	<b>REQUIS O/N</b>	<b>FOURNI PAR</b>
Chapeau et lunettes				Ventilation		
Bottes de travail				Détecteur de gaz		
Salopette ignifuge				Trépied et harnais		
Jeux de MALT				Échelle		
Gants haute tension				Escabeau		
Vérificateur de tension						

<b>SECTION D</b>	<b>MESURES PRÉVENTIVES</b>	<b>REQUIS O/N</b>	<b>EXÉCUTÉES PAR</b>	<b>VÉRIFIÉES PAR</b>	<b>REMARQUES :</b>
1-	Identifier visuellement équipement ou partie d'équipement sous-tension (RF : Prog.Prev. section 1 et 4.)				
2-	Vérifier le cadenassage de condamnation temporaire (RF : Prog.Prev. section 2 et 7.)				
3-	Vérifier équipements en position ouverte et/ou débrochée (RF : Prog.Prev. section 1 et 4.)				
4-	Installer cadenas (RF : Prog.Prev. section 2 et 7.)				Compléter section F
5-	Vérifier la référence et l'identification (RF : Prog.Prev. section 2 et 7.)				
6-	Délimiter la zone de travail (RF : Prog.Prev. section 2 et 4.)				
7-	Vérifier l'absence de tension (RF : Prog.Prev. section 4.)				
8-	Installation de MALT temporaire (RF : Prog.Prev. section 6.)				
9-	Définir la séquence des travaux Plan de travail (RF : Prog.Prev. section 1.)				Compléter section G
10-	Emplacement des travaux (RF : Prog.Prev. section 2.)				
11-	Enlèvement de MALT temporaire (RF : Prog.Prev. section 6.)				
12-	Convention Hydro Québec ou Permis de travail (RF : Prog.Prev. section 1 et 4.)				
13-	Espace de travail ordonné (RF : Prog.Prev. section 2 et 4.)				

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR :	DATE :
FIN DES TRAVAUX :	DATE :